

Juin 2022

Editorial: Et maintenant ?

Au lendemain des élections, nous nous retrouvons dans une contexte inédit qui nous place dans une situation improbable : un gouvernement dont la plupart des ministres sont issus d'une technocratie administrative, sans majorité absolue à l'Assemblée Nationale, et en l'état de la situation, des réformes nécessaires impossibles à mettre en œuvre. La Politique revient sur le devant de la scène pour le meilleur (une assemblée très pluraliste) mais aussi pour le pire (un nombre de députés d'extrême-droite jamais atteint).

Car le gagnant, c'est bien celui dont nous ne voulions pas, le RN. Pourquoi ?

La panique du pouvoir face à l'union de la gauche, le refus d'appeler au front républicain, sans lequel Emmanuel Macron n'aurait pas été réélu, mais aussi le désir largement partagé pour des raisons diverses de faire payer au parti présidentiel 5 années de difficultés et de précarisation pour toute une frange de la population.

Les « cadeaux » dont ont bénéficié nos concitoyens : bouclier tarifaire, chèques divers pour améliorer le pouvoir d'achat et lutter contre l'inflation, les centimes pour l'essence... n'auront pas suffi à compenser le « ras le bol » général. On n'achète pas le vote des Français.

C'est la fin du « ni droite, ni gauche ». La Politique est de retour mais c'est désolant d'avoir une fois de plus laissé une place si grande à l'extrême-droite en se trompant d'ennemi.

Quelles conséquences ?

En matière de climat, il faut avancer, rattraper le retard accumulé par rapport à nos objectifs, on ne peut plus attendre. Et tout est à refaire... de la Ministre de l'Ecologie à remplacer jusqu'aux débats parlementaires à venir qui opposeront des visions bien disparates.

Pas de transition écologique sans transition énergétique et c'est bien là d'où vient le problème que la guerre en Ukraine est venue rendre encore plus prégnant dans notre quotidien, car ne nous trompons pas, ce sont encore les plus socialement défavorisés qui souffrent le plus des effets directs (augmentation des prix) que des effets indirects (exposition aux risques climatiques et sanitaires).

Cette situation nous préoccupe, et justifie qu'une fois de plus, nous consacrons une part essentielle de ce journal à l'énergie, devenue depuis six mois un sujet de

préoccupation majeur pour les familles !

En matière d'éducation, sans vision d'avenir, et avec un Ministre déjà fortement contesté par l'extrême-droite, comment comblerait-on le déficit de réflexion sur notre Ecole, alors que le Ministre devra mettre en œuvre un programme qui n'existe pas ...

En matière de droits sociaux, on n'ose pas imaginer les débats sur la réforme des retraites...

Espérons cependant que ce « retour du Politique » permettra des débats enrichissants sur les thèmes d'urgences absolues et au premier rang celui de la transition écologique.

Mais dans un pays comme la France, où la culture du compromis n'est pas de mise, la confrontation sera sans doute la règle. Elle sera d'autant plus dure maintenant que le parti présidentiel ne dispose plus que d'une majorité relative. Pourtant, si l'on veut que ce ne soit pas la rue qui arbitre, quelle autre solution que la recherche de l'intérêt général ?

Le Président,

Jean-Jacques RENARD

Le 20 juin 2022

SOMMAIRE

Page 1 Edito : Et maintenant ?

Page 2 Comment maîtriser ses consommations d'énergie ?

• Page 3 et 4: Piloter son électricité pour dépenser moins

• Page 5: L'afficheur déporté arrive enfin !

• Page 6 : l'assemblée générale des AFL Paris

AFL INFOS

**Revue d'informations
des**

**Associations Familiales
Laiques de Paris,**

4 rue Giffard 75013 Paris

Le numéro : 1 euro

Directeur de la revue :

Jean-Jacques Renard

Gérant : D. Foundoulis

Rédaction : F. Thiebault

Téléphone : 01 45 84 50 39

Messagerie :

asso@aflparis.org

Comment maîtriser ses consommations d'énergie ?

Face à la hausse du prix des énergies, le gouvernement a réagi en bloquant le tarif réglementé du gaz au niveau d'octobre 2021 (sans cette décision, il aurait augmenté de 38% au 1^{er} janvier 2022), puis en plafonnant la hausse du tarif réglementé de l'électricité prévue le 1^{er} février 2022 à 4%, et en ramenant le niveau de la taxe TICFE à 1 euro du MWh (au départ à 25€). Sans cette disposition, le tarif de l'électricité aurait augmenté de 44,5%.

Ce « bouclier tarifaire » aura permis à nombre de nos concitoyens de passer l'hiver. Oui, mais ne rêvons pas ! Quelqu'un devra bien payer l'addition et rembourser aux fournisseurs l'avance de trésorerie consentie. Les avis divergent sur cette question : Pendant que le Ministre de l'Economie indique qu'il n'y aura pas de rattrapage sur la facture des consommateurs en 2023, la Commission de Régulation de l'Energie demande un rattrapage de 8% sur la facture 2023...

Pour diverses raisons, il semble illusoire d'imaginer que le prix de l'énergie revienne aux niveaux relativement bas que nous avons connu ces dernières années. Il nous faut donc imaginer des stratégies individuelles qui nous permettront à terme de pouvoir payer nos factures.

Le chèque énergie

Le chèque énergie mis en place en 2018 apporte aux ménages précaires une aide financière qui compense de moins en moins les augmentations de prix. Mais c'est un petit complément utile, à condition de l'utiliser ! Ce chèque est adressé au domicile de ses bénéficiaires par les services de l'Etat, sur la base du revenu fiscal de référence (ce qui suppose que l'on ait renvoyé sa déclaration annuelle de revenus aux services fiscaux). A chacun ensuite d'envoyer le chèque au fournisseur d'énergie de son choix. C'est simple, et pourtant en moyenne 1 bénéficiaire sur 5 ne renvoie pas son chèque, et à Paris, le plus mauvais élève en Métropole, c'est 1 bénéficiaire sur 4 qui ne l'utilise pas !

A ce titre, les AFL Paris ont décidé d'agir pour tenter d'améliorer ce taux de recours, et propo-

sent des séances d'information aux associations et aux services sociaux, pour leur permettre une meilleure maîtrise du dispositif, et les inciter à en parler avec les personnes susceptibles d'être concernées.

La rénovation énergétique

Le chèque énergie ne peut pas tout régler... Le choix d'une offre de fourniture d'énergie est également important. Le pilotage des consommations et l'effacement diffus, que permettent aujourd'hui les compteurs LINKY, mérite qu'on s'y intéresse (*voir page 3*).

Mais surtout, c'est la rénovation énergétique qui peut entraîner les plus importantes réductions de consommation, et donc faire baisser la facture, et d'agir contre le changement climatique !

Depuis le 1^{er} janvier, le service public France Rénov', piloté par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), accompagne les consommateurs tout au long de leur projet de rénovation du logement : conception du projet, mobilisation des aides financières, orientation vers des professionnels compétents.

Le service est joignable via une plateforme web: france-renov.gouv.fr, ou par téléphone via un numéro de téléphone national unique : **0 808 800 700**. 450 espaces conseils permettent de rencontrer un conseiller sur place.



De nombreuses aides permettent, pour certaines sous condition de ressources, d'obtenir un financement important permettant d'envisager une rénovation globale. C'est par exemple le cas de **MaPrime-Renov'**, réservée aux ménages modestes et très modestes. A contrario, **l'écoprêt à taux zéro**, qui permet de disposer d'un prêt de 50 000 euros maximum, sans avance de trésorerie ni intérêts est accessible sans limite de ressources. (*suite page 5*)

Piloter son électricité pour dépenser moins

Consommer moins d'électricité pendant les périodes de pointe du réseau électrique national permet de réduire sa facture à condition de choisir un tarif adapté. Encore faut-il pouvoir le faire en conservant un niveau de confort acceptable !

L'électricité, un produit très particulier

La plupart des produits se stockent facilement, ce n'est pas le cas pour l'électricité. A chaque instant la production d'électricité doit égaler l'énergie que nous consommons, sinon la totalité du réseau électrique peut tomber en panne.

L'énergie que nous consommons chaque heure se représente sous la forme d'un graphique dénommé « courbe de charge ». Chacun a sa propre courbe de charge qui dépend des usages que l'on fait de l'électricité à chaque instant.

Au niveau national, la courbe de charge présente chaque jour un pic entre 7 et 9 heures le matin et le soir vers 19 heures. Le niveau de cette courbe devient critique les jours d'hiver du fait du chauffage électrique.

Inciter à moins consommer durant les périodes de pointe.

RTE (Réseau de Transport d'Electricité) est chargé en France de gérer le réseau d'électricité. Son intérêt est de réduire les pointes de consommation pour éviter de mettre en route des moyens de production coûteux et émetteurs de CO². Des tarifs ont été créés pour inciter les usagers à consommer l'électricité au bon moment. Ils sont en pleine évolution, c'est l'objet de cet article.

Les structures tarifaires existantes

La plus connue des structures tarifaires visant à lisser la courbe de charge est le double tarif HP/HC. Créé dans les années 70, il offre un coût moindre du kWh pendant les heures creuses la nuit. Ce tarif a permis un large développement des ballons d'eau chaude qui équipent aujourd'hui près de la moitié des logements français. L'électricité est ainsi stockée la nuit dans chaque logement et peut être utilisée durant la pointe du matin sans augmenter celle-ci.

Dans les années 80, pour réduire les appels de puissance pendant les pointes très élevées en hiver, EDF alors en monopole avait créé un tarif avec 4 prix différents (EJP). La structure conservait la notion de jour et de nuit et ajoutait la notion de saison : 22 jours froids à

prix très élevé et le reste de l'année à coût du kWh bien moindre. Elle convenait aux usagers qui pouvaient effacer leur consommation d'électricité (pour la première fois !) les jours très froids en utilisant un autre mode de chauffage comme les inserts au bois ou les chaudières à combustible dans le cas de la bi-énergie. Mais ce tarif est en extinction, et tout comme le tarif TEMPO, il ne peut plus être souscrit depuis plusieurs années par les consommateurs...



L'évolution des structures tarifaires

Aujourd'hui EDF propose un tarif avec un coût réduit du kWh la nuit et tout le week-end. Une autre option permet au client d'avoir un jour de plus dans la semaine au tarif réduit (le mardi ou le jeudi). D'autres fournisseurs proposent des offres de marché comparables. Mais attention : souscrire un tel tarif ou une telle offre mérite de regarder de près sa propre manière de consommer, selon les cas le bénéfice peut être nul, voire négatif !

De nouvelles offres de marché sont amenées à se développer. En effet, une directive européenne adoptée en 2019 dispose que les États membres devront imposer aux fournisseurs, sous certaines conditions, de proposer à leurs clients particuliers une offre de **fourniture d'électricité à tarification dynamique**.

Cette tarification dynamique a fait l'objet de travaux récents à la Commission de Régulation de l'Énergie pour définir clairement ce concept qui devra bientôt être proposé par tous les fournisseurs d'électricité ayant plus de 200 000 clients. (suite page 5)

Piloter son électricité pour dépenser moins

(suite de la page 4)

Aujourd'hui, Voltalis, qui a été le premier opérateur d'effacement diffus, reste le principal avec environ 100 000 clients équipés de son boîtier, même si de nouveaux acteurs s'intéressent progressivement à ce marché d'avenir. Les fournisseurs quant à eux sont trop peu nombreux à proposer des offres de pilotage intelligent et d'effacement diffus du type « *mon pilotage elec* » d'Engie, alors qu'ils devraient être moteurs dans ce domaine, disposant déjà d'un gisement de clients identifiés très important.

Conclusion

Les offres de fourniture d'électricité seront de plus en plus variées, mais la complexité de ces offres rend plus que jamais indispensable de les comparer en utilisant le site du médiateur de l'énergie accessible depuis notre site aflparis.org. Il faut garder à l'esprit que ce choix devra être revu chaque fois qu'un évènement modifiera votre profil de consommation.

Bibliographie :

CRE, Ademe, Kelwatt, Capital, EDF, Engie, TotalEnergies.

Comment maîtriser ses consommations d'énergie ? (suite de la page 2)

Il faut aussi savoir que la plupart des aides sont cumulables, d'où l'intérêt de se faire aider par un conseiller compétent pour ne rien laisser de côté !

Enfin, nouveauté 2022, le PAR : **Prêt Avance Rénovation**. Ce dispositif est réservé aux propriétaires occupants de leur résidence principale, dont le niveau de ressources est inférieur à un plafond révisé annuellement. En Ile-de-France par exemple, il varie de 25 714 euros pour une personne seule à 60 546 euros pour 5 personnes. Il s'agit en fait d'un prêt hypothécaire qui complète le montant des aides à concurrence du montant total des travaux, le bénéficiaire paie 2% d'intérêts annuels sur le prêt, qui est remboursable en cas de mutation (vente) ou de succession.

Pour le moment seules la Banque Postale et le Crédit Mutuel délivrent ce prêt, qui peut aller jusqu'à 30 000 euros, selon la valeur du bien à rénover. Il varie selon l'âge de l'emprunteur.

Pour les AFL Paris, le prêt hypothécaire est une avancée importante pour inciter les ménages à franchir le cap de la rénovation globale. Nous souhaiterions qu'il soit généralisé, sans plafond de ressources, y compris pour les propriétaires bailleurs, mais en modulant le taux d'intérêt annuel selon les situations. Sans une telle mesure, il sera impossible de respecter les engagements de la France en matière d'économies d'énergie... Et pour les bénéficiaires de telles rénovations, nul doute que le porte-monnaie y gagne !

L' afficheur déporté arrive enfin !

Le 1er octobre 2022 au plus tard, les fournisseurs d'électricité et de gaz devront proposer à leurs clients bénéficiaires du chèque énergie une **offre de transmission des données de consommation**.

Cette obligation découle de la loi TECV du 17 août 2015, qui prévoyait de proposer à ces mêmes clients un « afficheur déporté sur le lieu de vie ». Mais aujourd'hui, les évolutions technologiques permettent de proposer des outils de sensibilisation plus simples et attrayants, pour que chacun puisse visualiser sa consommation en temps réel et en euros pour l'électricité, avec une simple application, sur son smartphone.

Le principe est de sensibiliser les consommateurs à la consommation de leurs équipements, plus ou moins énergivores, et de les inciter à mieux les utiliser, voire à les remplacer par des appareils plus vertueux.

Le décret n° 2021-608 du 19 mai 2021 précise les obligations des fournisseurs ainsi que les modalités de transmission des données pour les clients ne disposant pas d'un compteur communiquant ou d'un smartphone.

Vie statutaire : l'assemblée générale des AFL Paris

L'assemblée générale annuelle des AFL Paris s'est tenue le 23 mai dernier. Ce rendez-vous rituel a vocation à examiner et adopter les rapports d'activité et financiers, et de procéder au renouvellement partiel du Conseil d'Administration. Cette année, ces deux rapports ont été adoptés à l'unanimité.

L'activité 2021 a été fortement marquée par la pandémie, qui nous a contraint à limiter, voire suspendre les rendez-vous de nos adhérents en matière de défense des consommateurs comme pour l'écrivain public. C'est ce dernier service qui souffre le plus car il est impossible d'aider ses usagers autrement qu'en face à face ! La défense des consommateurs a même mieux fonctionné qu'en 2020, car nous avons utilisé tous les modes de contact possibles pour répondre aux demandes.

La pandémie nous a appris à travailler autrement, à distance, en organisant des « webinaires » sur des thèmes variés, de l'accompagnement éducatif à l'énergie. Les représentations que nous assurons ont-elles aussi utilisé ces modes de communication. Même si nous souhaitons privilégier la relation directe, le travail à distance a permis de faire avancer les dossiers et de défendre les intérêts des familles.

Nous avons mis à profit cette année 2021 pour renforcer nos partenariats avec plusieurs organisations qui partagent avec nous les valeurs de laïcité : La FCPE Paris, la Ligue de l'Enseignement, et le CIDJ.

Avec elles, nous avons pu réaliser une exposition nommée « cité laïque », destinée au public collégien, qui a obtenu fin 2021 le trophée de la Laïcité, décerné par la Secrétaire d'Etat Marlène Schiappa. Cette exposition constituée de 6 panneaux « connectés » vit sa vie dans la France entière, et y rencontre un grand succès.

Nos projets avancent, la mise en place du service d'accompagnement à la scolarité demande beaucoup d'énergie, mais nous pouvons raisonnablement espérer que le renforcement de notre Conseil d'Administration, avec l'arrivée de deux nouvelles administratrices motivées, permettra d'animer cette nouvelle structure.

Tout ceci : services, représentations, actions, repose sur une douzaine de bénévoles enthousiastes et généreux de leur temps. Et plus que jamais, nous avons besoin de votre soutien ! En 2021, nous avons modifié la structure des adhésions afin d'aller à l'essentiel : la cotisation de soutien, en baisse de prix, qui nous permet d'espérer plus d'adhérents et pourquoi pas, plus de bénévoles ?

Nous avons fait le pari que les Parisiens ont conscience du rôle que jouent leurs associations, véritables révélateurs et amortisseurs sociaux, en les soutenant. Nous comptons sur vous, et sur votre soutien actif !

AFL PARIS – BULLETIN D'ADHESION 2022

NOM :

Prénom :

ADRESSE :

Code postal :

Commune :

Adresse courriel :

NOM et Prénom du conjoint :

Enfants mineurs ou handicapés

Date de naissance : Date de naissance :

Date de naissance : Date de naissance :

Cocher les cases correspondant à vos choix

- Consommation : 35 € Ecrivain public : 10€
 Accompagnement éducatif : 10€
 Adhésion de soutien : 20€ Don : à partir de 5 €
 Membres d'une association partenaire (sur justificatif) : 10€
 Abonnement à Familles Laïques (national) : 4 €

Demandeurs d'emploi, situations exceptionnelles : voir le CDAFAL

Bulletin d'adhésion à renvoyer au CDAFAL, 4 rue Giffard 75013 PARIS



DATE ET SIGNATURE :